

ISERE B-61/M

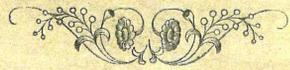


NOTRE-DAME DES NEIGES

D'ESPARRON (*Isère*)



Illuc enim ascenderunt tribus, tribus
Domini, testimonium Israel.
(Psalm. cxxi, v. 4.)



PARIS

J. MERSCH, IMPRIMEUR

22, PLACE DENFERT-ROCHEREAU

1888

NOTRE-DAME DES NEIGES

D'ESPARRON



Le Trièves est une contrée pittoresque, d'une beauté singulière et sauvage, qui dépendait autrefois de l'ancien diocèse de Die, et qui forme aujourd'hui les trois cantons du Monestier-de-Clermont, de Clelles et de Mens, dans l'Isère, en laissant au département de la Drôme la commune de Lus la Croix-Haute. Les *Trevi* ou *Trevii*, petite tribu des Voconces, lui ont donné son nom (1) et la configuration du sol semblait le destiner à servir de refuge à un peuple indépendant. Quarante montagnes aigües, dentelées ou arrondies, et parmi elles le mont Aiguille et l'Obiou, se suivent, s'étagent, s'enchevêtrent et forment une immense muraille entre l'amphithéâtre bouleversé qu'elles enserrent, et les massifs de l'Oisans et du Vercors qui montrent leurs cimes neigeuses dans [le lointain. Des schistes noirs laissent passer tout au fond de leurs profondes crevasse de nombreux torrents descendant en hâte de sommets dénudés, afin de rejoindre le Drac et l'Ébron, qui creusent au loin d'infranchissables abîmes. Quelques villages sont juchés sur les collines ou s'étaient sur les pentes; d'autres se cachent à moitié dans les creux de petits vallons dont les prés verdoyants tranchent avec les teintes grises des plateaux voisins. Mens, la capitale de ce nid de montagnes, autrefois ville fortifiée et

1. D'autres prétendent que le nom de Trièves viendrait de *tres viæ* trois voies, par lesquelles on pouvait y arriver.



boulevard du protestantisme en Dauphiné, groupe ses maisons blanches à l'horizon ; **T** dort au soleil, sans trop de souci des guerres de la Réforme. La voie ferrée de Grenoble à Gap et à Marseille court le long des rochers, franchit les ravins sur des viaducs splendides et disparaît enfin sous le col de la Croix-Haute, peu après la station de Saint-Maurice, située à plus de 1.000 mètres au-dessus du niveau de la mer et d'où l'on voit le Trièves tout entier.

Lorsque le voyageur qui veut aller à Die par les montagnes a quitté cette gare ou celle de Clelles, et qu'il s'est engagé dans la gorge d'Esparron en passant sous le viaduc de Casseyre, qui la ferme à une grande hauteur, il pourrait se croire pendant une heure dans un désert sans issue. Le chemin qu'il parcourt, incessamment rongé par les sources qui sortent çà et là, se suspend aux flancs de la montagne, passe à travers des roches branlantes, des éboulis de terre et de sapins descendus pêle-mêle à la dernière pluie et semble finir dans le lit d'un torrent qui porte ses eaux jusqu'à l'Ébron, en grondant au bord de l'étroit défilé. Le soleil pénètre difficilement dans ces fouillis sombres et les bruits de la terre y sont rares et lointains. Tout à coup on voit scintiller dans une déchirure des rochers, au dessus des futaies, la croix dorée d'une chapelle. Quelques pas plus loin la gorge s'entr'ouvre et l'horizon s'élargit autour d'une colline qui porte, comme un diadème, des bâtiments dont l'aspect révèle la pieuse destination. C'est le pèlerinage de Notre-Dame des Neiges d'Esparron. Une immense forêt l'entoure d'un cadre splendide et s'étend jusque sur les contreforts escarpés des pics gigantesques, limites naturelles du Diois. Cette forêt et ses dépendances situées sur les communes du

Percy, Monestier-du-Percy, Chichilianne (Isère) et Treschenu (Drôme), formait autrefois le *mandement* ou terroir d'Esparron et appartenait, vers 1225, en partie au Dauphin du Viennois, et en partie à Lantelme d'Esparron et à Pierre Isoard, seigneur d'Aix (1) de la famille des comtes de Die, sous l'hommage réservé au prince Dauphin.

Vers cette époque, quelques-uns disent plus anciennement encore — car la tradition en nous transmettant les faits, néglige souvent les dates — des enfants qui gardaient de nombreux troupeaux dans les bois d'Esparron, virent un jour sur le sommet de la colline où ils s'étaient réunis pour jouer, une dame toute rayonnante de clartés inconnues. Elle leur fit signe d'approcher et leur recommanda de faire à l'avenir leur prière matin et soir, et d'employer pieusement, au moins le dimanche, le temps consacré dans leurs villages aux offices de l'Église; puis elle disparut. Ces enfants, émus d'une aussi étrange rencontre, élevèrent de leurs mains inhabiles un oratoire rustique, formé de mousses et de branchages, au lieu même où la Dame s'était montrée, et ils prièrent dans leur foi naïve Celle qui les avait si doucement enseignés, de revenir souvent vers eux. Redescendus ensuite dans les hameaux pour y chercher les provisions habituelles de la semaine, les jeunes bergers racontèrent à leurs familles la vision qu'ils avaient eue et à laquelle personne tout d'abord ne voulut ajouter foi.

Quelque temps après, des muletiers de Die, qui transportaient péniblement, un dimanche de septembre, d'autres disent le saint jour de la Pentecôte, des pro-

1. Aix, *Ays*, *Aysium*, commune du canton de Châtillon-en-Diois, Drôme.

visions qu'ils comptaient vendre dans le Trièves, se virent subitement environnés d'une neige épaisse et aperçurent sur le point le plus abrupt de l'étroit sentier qu'ils parcouraient, là même où les enfants croyaient avoir eu leur vision, une dame resplendissante de lumière, qui semblait leur interdire le passage et qui leur reprocha de profaner le jour du Seigneur.

On ne dit pas quelle fut l'impression ressentie par ces hommes dont l'âme devait être aussi bronzée par l'habitude du négoce que leur visage par le vent de la montagne. Mais les habitants des villages s'émurent de leur récit ; ils vinrent en foule visiter le lieu des apparitions et remplacer le fragile oratoire de leurs enfants par un réduit en pierres sèches, dans lequel une statue grossièrement taillée devait rappeler à tous la Mère du Sauveur. Sa venue sur l'un des sommets du Trièves n'était pas contestable pour les cœurs croyants de ces rudes populations, que ni les invasions des Sarrasins, ni les guerres de ces temps troublés, ni les souffrances de leur vie sur les plateaux arides qu'elles essayaient de cultiver, n'avaient détournées d'espérer dans les miséricordes divines, réservées surtout, elles le savaient bien, aux pauvres et aux petits.

A partir de ce jour, le pèlerinage de Notre-Dame des Neiges était fondé et aucun voyageur, qu'il fût chrétien ou mécréant, n'aurait osé passer dans le carrefour où s'élevait le petit oratoire, sans déposer devant lui un bouquet de fleurs, ou même, suivant la saison, une simple branche de buis, humble droit de péage, que le temps qui détruit tant de choses a respecté, car il subsiste de nos jours comme au XIII^e siècle.

Dès les commencements du pèlerinage, les seigneurs d'Esparron durent établir l'hôpital ou maladrerie qui

s'élevait sur la colline voisine et dont la chapelle, dédiée aussi à Notre-Dame des Neiges, fut bientôt en grande vénération dans la contrée. Il est question de la maison hospitalière d'Esparron, « destinée à servir d'asile aux voyageurs qui traversaient le col de Menée et à laquelle les précédents seigneurs avaient fait diverses libéralités », dans un arbitrage, en date du 12 des calendes de mars 1263, entre Fromond Bérenger et le seigneur d'Aix, Raymond Arthaud de Montauban (1) comme successeur de son père Pierre Isoard et de Lantelme d'Esparron. Guy ou Guigues VIII, Dauphin du Viennois, comte d'Albon, seigneur de la Tour, vendit, le 10 juillet 1330, tout ce qu'il possédait dans le mandement d'Esparron, sous la seule réserve de sa *directe* ou suzeraineté, à noble Pierre Claret, seigneur de Treschenu, en présence de hauts et puissants seigneurs : Jean, comte de Forès ; Guillaume Allemand, sieur de Valbonnais ; Jean Allemand, seigneur d'Uriage ; Guey des Morges, Suffren d'Arces, chevalier, et Jean de Teyse. Il est dit dans cet acte que le seigneur Dauphin vend audit Pierre Claret *deux sous de cense qu'il a le droit d'exiger de la grange de l'hôpital situé dans le mandement d'Esparron*. Quinze ans plus tard, « le dix-neuvième jour du mois d'août 1345, l'an quatre du pontificat de notre très saint Père en Christ et Notre-Seigneur Clément, par la providentielle clémence de Dieu,

1. Raymond Arthaud de Montauban, fils de Pierre Isoard Arthaud et de Dragonette de Montauban, avait reçu de son père, le 29 mars 1244, donation de tous ses fiefs. Il serait allé à la croisade de 1270 à la suite de saint Louis et aurait perdu son sceau devant Tunis. Ce sceau retrouvé au moment de la conquête de la Tunisie, en ces dernières années, sur le harnachement du cheval d'un chef arabe, tué dans un combat, et probablement conservé depuis six siècles comme une amulette, a fait l'objet d'une curieuse note de M. Roman d'Embrun à la Société des Antiquaires de France.

pape sixième du nom, » noble damoiseau Humbert Claret, fils de Pierre, seigneur d'Esparron, confesse qu'il « tient en fief, franc, noble et antique, suivant les bonnes mœurs de la patrie et du Dauphin, d'illustre prince et seigneur Humbert, Dauphin de Viennois, le château d'Esparron et tous droits et actions, raisons et réquisitions, etc., dans les limites du mandement du château précité d'Esparron. »

Les libéralités des nobles possesseurs d'Esparron et les censes qu'ils pouvaient abandonner à l'hospice, ne s'étendaient pas au modeste oratoire érigé par la piété de leurs vassaux, au lieu deux fois sanctifié, croyait-on, par la présence de la Mère de Dieu, et les pèlerins prirent l'habitude de faire leurs dévotions dans la chapelle de la Maladrerie, consacrée, ainsi que nous l'avons dit, à Notre-Dame des Neiges, comme l'oratoire, mais située sur un plateau plus accessible, sinon beaucoup plus large, et fort rapprochée du château seigneurial, ce qui pouvait ajouter dans ce désert à la sécurité des fidèles. De grandes multitudes y venaient, surtout aux jours de fête, et tous les rangs se trouvaient confondus dans un même sentiment de reconnaissance et d'amour. Le chevalier Bayart, encore adolescent, fit bénir ses armes dans la chapelle d'Esparron. Il y revint souvent de 1515 à 1523, pendant qu'il gouvernait le Dauphiné comme lieutenant-général du roi, et qu'il défendait ses frontières. Les champs voisins du pèlerinage ont gardé plus fidèlement que les hommes le souvenir de la dévotion du « bon chevalier », et tout un mas à l'entrée de la gorge porte le nom de Bayart.

En 1562, le château, l'hospice et la chapelle furent détruits de fond en comble par les troupes du sire de Mouvens, lieutenant du baron des Adrets, qui se rendait

de Die à Grenoble, afin de secourir cette dernière ville, assiégée par les catholiques. Louis de Claret, seigneur d'Esparron, gentilhomme de la chambre du roi, était catholique, et la ruine de sa maison forte, comme celle de la Maladrerie, (1) que ses prédécesseurs avaient fondée, pouvait bien être une vengeance particulière du parti protestant. Les traditions du Trièves, très précises sur ce point, affirment que la chapelle d'Esparron aurait été relevée par le baron des Adrets lui-même, après son retour à la religion catholique et en réparation de la dévastation sacrilège de son ancien lieutenant. (2)

Le petit oratoire de Notre-Dame avait-il échappé à la destruction, ou fut-il réédifié par l'illustre converti, en même temps que la chapelle voisine, nos vieilles traditions n'en disent rien. Quoi qu'il en soit, vers 1625, le pèlerinage était plus que jamais fréquenté, malgré les derniers échos des guerres de religion qui retentissaient encore dans le Trièves, et les récents efforts de Jean du Puys, marquis de Montbrun, pour réorganiser la résistance des huguenots contre l'autorité royale. Les catholiques éprouaient le besoin de se grouper au pied des autels et d'affirmer leurs croyances, tout en demandant à Dieu et à sa sainte Mère la fin de tant de dissensions. Quel

1. Nous n'avons aucun renseignement sur les moines qui la desservaient et qui devaient dépendre, comme les prieurés de Glaudage, Trescheun, Monières et Archiane, situés sur les confins du mandement d'Esparron, de l'abbaye de Saint-Julien de Guignaise, établie aux portes de Châtillon-en-Diois, et dont l'existence avait été reconnue en 1165 par une bulle du pape Alexandre III. (Notes pour servir à l'histoire du diocèse de Die, par M. Brun-Durand.) — Il y avait bien un prieuré de Bénédictins dépendant de Cluny à Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Percy (aujourd'hui Monestier-du-Percy); mais les seigneurs d'Esparron avaient dû choisir, pour leur fondation, des religieux dont les maisons principales étaient déjà florissantes sur leurs terres.

2. François de Beaumont, baron des Adrets, mourut le 2 février 1586 dans la religion de ses pères, qu'il avait tour à tour persécutée et défendue. Il n'avait été en réalité qu'un an, à la tête du parti protestant.

sanctuaire pouvait leur paraître plus vénérable que celui de Notre-Dame des Neiges, saccagé, puis reconstruit par le chef même des démolisseurs, revenu à la foi de ses ancêtres et récemment visité par le vieux connétable de Lesdiguières, qui avait fait, lui aussi, amende honorable à la Vierge, si longtemps méconnue. Ses anciens partisans, tremblants encore au seul nom de leur chef redouté, n'avaient pu croire facilement à sa conversion et ils se redisaient, [surpris, la ferveur du grand capitaine dans la chapelle d'Esparron. (1)

Au mois de juin 1651, Louis XIV érigea Esparron en marquisat, en faveur de Louis de Simiane de Claret, fils d'Antoine de Simiane, seigneur de Péderon (2) et de Lucrèce de Claret, dame d'Esparron, de Treschenu et de Nonières. (3) Lui et ses descendants, plus occupés de leurs charges à la cour et des nombreux procès qu'ils devaient soutenir contre les communes usagères dans l'ancien mandement, que du pèlerinage de Notre-Dame des Neiges, ne firent rien pour sa prospérité et les foules, attirées peut-être par de nouvelles dévotions, ou devenues simplement indifférentes, maintenant que la paix paraissait rétablie, diminuèrent peu à peu. Cependant l'oratoire et la chapelle, entretenus par la piété des fidèles, existaient toujours et les curés des paroisses du Trièves, encore nombruses à cette époque, venaient y célébrer la sainte messe à des époques déterminées.

Vers la fin du XVII^e siècle, une humble bergère du

1. François de Bonne, duc d'Esdiguières, avait abjuré l'hérésie le 25 juillet 1622. Il mourut le 21 septembre 1626. Esparron lui était d'autant mieux connu qu'il avait suivi plusieurs fois cette route en allant dans le Diois. (Voir le Journal de ses opérations militaires.)

2. Dans le comtat Venaissin.

3. Treschenu et Nonières sont des villages du canton de Châtillon-en-Diois (Drôme).

Laus, (1) Benoîte Reneurel, qui était favorisée de grâces extraordinaires et possédait, entre autres dons précieux, celui de lire dans les âmes, voyait venir à elle un grand nombre de personnes, avides de nouveau et de merveilleux, plus avides encore de consolations. La pieuse Benoîte, ayant distingué dans la foule plusieurs femmes du Trièves, leur dit avec quelque sévérité qu'elles avaient le bonheur de posséder le pèlerinage de Notre-Dame des Neiges, à Esparron, et qu'elles n'avaient nul besoin d'aller à une autre source pour recevoir les faveurs qu'elles sollicitaient. En effet, la Vierge Auxiliatrice des chrétiens, tout en multipliant les miracles au Laus, ou les égrenant comme des perles dans les Alpes dévastées par l'hérésie, n'avait point abandonné la modeste chapelle, témoin séculaire de tant de miséricordes, et les malades, les affligés y trouvaient souvent la guérison de leurs maux, toujours des grâces de salut plus précieuses encore.

En 1769, messire Alexandre de Z***, comte de la B***, maréchal de camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, qui n'avait pas rapporté de ses campagnes de Hollande des sentiments fort chrétiens, et qui était venu passer quelque temps dans ses terres du Trièves, eut la fantaisie d'aller visiter, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, ce pèlerinage d'Esparron en si grande vénération dans les pays voisins. Il entra à cheval dans le petit sanctuaire, au grand effroi des fidèles qui s'y trouvaient réunis après les offices et malgré les respectueuses observations de l'un de ses fermiers, (2) qui lui

1. Le Laus est resté un lieu de pèlerinage très fréquenté, à quelques kilomètres de Gap (Hautes-Alpes).

2. Père d'Antoine Chaix, mort presque centenaire, le 6 septembre 1855, et de qui nous tenons ces détails.

avait servi de guide et qui lui prédisait à voix basse quelque malheur, s'il persistait dans son irrévérence. Il sortit, comme il était entré, en se moquant de la pauvreté de la chapelle et des superstitions de ses vassaux. Au retour, plus courtois envers une mendicante qui passait le long du sentier qu'il ne l'avait été pour la Reine des Cieux, il descendit de cheval et se rangea du côté du précipice, afin de laisser un chemin plus sûr à la bonne vieille. Une touffe d'herbe se détacha, sa monture perdit pied et l'entraîna dans le torrent qui coulait à une grande profondeur. Le pauvre gentilhomme fut rapporté brisé et repentant dans son château du Monestier-du-Percy, où il mourut chrétiennement dans les premiers jours du mois d'octobre suivant, après avoir ajouté à ses dernières dispositions un codicille qu'il ne put signer, ainsi que l'explique le notaire, « à cause de la faiblesse de sa main et de ses fractures ».

Quelques hommes sur lesquels nous n'avons aucun détail s'étaient succédé à de longs intervalles dans la garde du pèlerinage de Notre-Dame, après la ruine complète de l'hospice. La Révolution trouva le dernier d'entre eux, François Quiniou ou Zuimou, (1) à ce poste de prière et de charité. Elle le fit incarcérer à Grenoble, le 4 novembre 1793, transférer à Sainte-Marie-d'en-haut, le 4 décembre suivant, et de là à la Propagation, le 2 messidor an II. Ses geôliers durent le relacher comme une proie trop chétive, car nous le retrouvons, le 3 thermidor an II, réunissant les populations voisines, organisant des

1. Il était né à Laon-Lacroix (Somme), en 1748. Il avait par conséquent quarante-cinq ans lors de son arrestation. Nous tenons tous les détails qui le concernent de Mademoiselle Aimée-Marie de Franclieu, dont les recherches si consciencieuses et si intéressantes sur la période révolutionnaire en Dauphiné jettent un grand jour sur beaucoup de détails ignorés jusqu'à présent.

processions et faisant du sanctuaire d'Esparron un ardent foyer de zèle pour la foi du Trièves. La société populaire de Mens s'émut de ce « fanatisme » ; elle le dénonça au district, qui s'empressa d'ordonner que l'ermite d'Esparron « serait poursuivi, appréhendé et traduit de nouveau à Sainte-Marie pour y rester jusqu'à ce qu'il en eût été décidé autrement par le Comité de sûreté générale ou par le tribunal révolutionnaire ». Plusieurs registres d'écrou manquent aux archives de la Préfecture de Grenoble ; les voix de la tradition se taisent et nous ne savons rien de plus sur la vie et sur la mort de l'obscur chrétien dont les convictions profondes ne durent pas être affaiblies par les persécutions.

Au commencement de ce siècle, on cherchait en vain les traces du château d'Esparron. Quelques noms à demi effacés sur des parchemins poudreux rappelaient seuls les nombreux seigneurs dont les luttes avec les communes du Trièves avaient défrayé les chroniques et occupé les parlements. Les titres de propriété de la famille de Simiane avaient été brûlés pendant la Terreur, sur la place publique de Valréas, et le dernier marquis d'Esparron, Antoine-Charles de Simiane, était mort en exil. Seigneurs et vassaux avaient disparu. Mais Dieu n'avait pas permis que la chapelle dédiée à sa Mère fût profanée par les révolutionnaires. Vendue comme bien national, le 26 ventôse an VII à deux Grenoblois obscurs, qui n'osèrent jamais en prendre possession, elle était restée l'objet du culte des fidèles, qui venaient processionnellement deux fois par année, le lundi de la Pentecôte et le 8 septembre, fête de la Nativité de la sainte vierge, vénérer sous un toit de chaume la vieille statue de Notre-Dame des Neiges, toujours debout sur son piédestal.

En 1835, un homme qui avait été soldat, ensuite insti-

tuteur dans les montagnes de la Franche-Comté, marié, père de famille et enfin frère chartreux après la mort prématurée de tous ses proches, vint se fixer, on ne sait par quelle inspiration de la Providence, à l'ombre du pauvre sanctuaire d'Esparron. Il vécut pendant plusieurs années dans une mesure qui servait d'abri temporaire aux bergers et aux gardes de la forêt, et qu'on nommait l'Ermitage, en souvenir des anciens gardiens de la chapelle. Pendant le jour, il cultivait quelques légumes dans les clairières voisines, ou réparait de son mieux les murailles branlantes de sa chétive demeure. La nuit, il se levait pour prier Celle qu'il nommait avec sa foi simple et forte « la bonne Mère », et à qui il avait donné son cœur brisé et le reste de sa vie. Puis l'ambition vint à ce pauvre volontaire : il se dit qu'il pourrait peut-être reconstruire la chapelle édifiée dans des siècles croyants et rendre au culte de Notre-Dame des Neiges son ancienne splendeur. Il se dit aussi que s'il avait un abri plus solide, à côté du sanctuaire, il donnerait une hospitalité plus large et plus douce aux pèlerins et aux pauvres voyageurs surpris par les tourmentes furieuses du col de Ménéé, et il se consacra tout entier à cette double tâche.

Sans avoir fait d'autre vœu que celui de se consacrer au service de la sainte Vierge et de réciter tous les jours son office, sans appartenir à aucune congrégation religieuse, le Frère Jérôme, tel était le seul nom qu'on lui connaissait, avait adopté la grossière robe de bure brune et la corde des capucins. Sa vie austère déjà bien connue dans les environs, son zèle pour catéchiser les enfants, sa charité pour tous ceux qui souffraient dans leur corps ou dans leur âme, l'avaient rendu populaire parmi les catholiques, et même parmi les protestants,

toujours nombreux dans le Trièves. Il commença dans ce pays ses premières quêtes. Personne ne refusa au « Frère d'Esparron » l'aumône qu'il sollicitait humblement mais avec fermeté et ce petit succès, l'appui de Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, lui donnèrent l'idée d'agrandir le champ où devait s'exercer son zèle et d'aller au loin chercher les ressources nécessaires pour mener son œuvre à bonne fin. Pendant dix hivers, déjà vieux et sourd, le Frère Jérôme poursuivait sa tâche sans se laisser rebuter par les obstacles, soutenu qu'il était par l'amour de Dieu et de sa sainte Mère. Tantôt arrêté comme un vulgaire malfaiteur après avoir égaré ses papiers, tantôt à demi écrasé par une diligence qu'il n'avait point entendue venir dans la nuit, ou jeté à terre par une ruade de sa monture indocile, ou encore surpris par le feu dans une maison isolée et emporté couvert de brûlures, le bon vieillard reprenait sa route après des étapes imprévues en prison ou à l'hôpital, considérant ces épreuves, ou tout au moins leur fin, comme autant de marques visibles de la protection de la « bonne Mère ». Il revenait tous les étés à Esparron, après avoir remis intégralement entre les mains du digne curé de Clelles (1) son protecteur et son ami, le produit de ses quêtes et, reprenant des forces dans la solitude et la prière, il repartait l'hiver suivant, plein de confiance dans le succès final de son entreprise. Il parcourut ainsi la France et une grande partie de la Belgique, sollicitant de la charité chrétienne une modique aumône qui lui était rarement refusée. Une année même, laissant son humble monture, fidèle compagne de tous ses voyages, sur la côte normande, Frère Jérôme se risqua jusqu'à Londres, bra-

1. M. l'abbé Régnier, mort archiprêtre de la Côte-Saint-André.

vant le danger qu'il courait d'être écharpé par la populace anglaise, beaucoup plus intolérante alors qu'aujourd'hui. Un jour où la reine Victoria se rendait à une cérémonie publique, le pauvre Frère, qui avait pénétré jusqu'à elle à travers mille obstacles, désespéré de ne pas fixer son attention, osa lui toucher le bras pour l'arrêter. Elle se retourna vivement et, à l'aspect imprévu de ce moine vénérable, digne de servir de modèle à Zurbaran, elle fut émue et lui donna une riche offrande. Mais la police l'obligea bien vite à quitter le sol anglais. Le Frère Jérôme revint alors à Paris, où il passa plusieurs mois. Un de nos peintres les plus illustres, frappé de cette figure énergique et sereine qu'il avait rencontrée plusieurs fois dans les rues et sur les boulevards, sollicita la faveur de la reproduire sur la toile, et en offrit une esquisse au bon Frère, qui, indifférent et modeste, ne crut pas devoir l'accepter.

La somme nécessaire pour les constructions projetées ayant été recueillie jour par jour, obole par obole, pendant ces longues années de fatigues et d'attente, le Frère Jérôme, de quêteur, se fit architecte et maçon. Il réussit à construire l'élégante chapelle qui existe aujourd'hui et un bâtiment voisin, assez grand pour héberger quelques pèlerins. Il vécut encore plusieurs années, jouissant dans sa verte vieillesse du succès de ses travaux et de l'extension du culte de Notre-Dame des Neiges, dont il se plaisait à orner l'autel et qu'il priait tous les jours pour ses bienfaiteurs. Il aurait voulu niveler le sommet de la colline et établir sur les débris informes du château d'Esparron un calvaire monumental ; mais le repos promis au serviteur fidèle allait appartenir au Frère Jérôme. Il s'endormit dans la paix que donnent l'espérance et la foi le 1^{er} mars 1857, à quatre-vingt-trois ans.

On ne connaissait dans le Trièves ni la famille, ni le pays, ni les antécédents de ce vieillard à l'âme vaillante, au caractère impétueux, qu'on vénérât à l'égal d'un saint. On sut alors qu'il était né à Fresne, commune de l'arrondissement de Langres (Haute-Marne) le 12 avril 1774, et qu'il se nommait Jean-Baptiste François.

Le Frère Jérôme laissait la garde de son cher pèlerinage à un homme qu'il avait formé à la vie religieuse et qui, à défaut de savoir, avait l'amour de la solitude et de la prière. Ferdinand Colombet, né à Voiron (Isère) en 1808, et connu sous le nom de Frère Ferdinand, survécut peu d'années à son prédécesseur. La mort le trouva confiant et résigné, le 2 novembre 1864, à l'hôpital de Grenoble, où il s'était fait transporter, pour recevoir plus facilement, avec les soins que réclamait sa maladie, les secours religieux, dont il était surtout avide. A cette époque, un prêtre du diocèse de Montpellier, qui avait passé plusieurs années à la grande Chartreuse, Marie-Augustin Clavel, en religion le P. Honoré, vint s'établir à Esparron, avec la pensée d'y établir l'adoration du très Saint-Sacrement au désert. Il avait appelé près de lui quelques personnes pieuses qui ont donné leur fortune et leur vie à son œuvre et qui l'aidèrent à agrandir les bâtiments hospitaliers ainsi qu'à embellir encore la petite chapelle, assez gracieuse dans sa simplicité. Il est mort sans avoir pu réaliser ses espérances, le 20 juillet 1886, léguant au diocèse de Grenoble la chapelle, les bâtiments adjacents et quelques terres voisines qui lui avaient été données par les propriétaires de l'ancien mandement d'Esparron, (1) afin de faciliter l'exécution de

1. Madame de Pélagey et sœur Marthe Chanron, Fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul, qui n'ont fait d'ailleurs que se conformer aux intentions verbales de leurs parents.

ses pieux desseins. Lorsque la liberté de prier en commun, même pour leurs persécuteurs, sera rendue aux chrétiens, Notre-Dame des Neiges rappellera dans son glorieux sanctuaire des religieux, qui n'auront qu'à écouter la voix des morts ensevelis dans le petit cimetière du pèlerinage pour être fidèles à leur mission. Puisse ce temps venir bientôt !

L'oratoire construit au lieu même des apparitions de la sainte vierge fut restauré par le Frère Jérôme dès les premiers temps de son séjour à Esparron ; mais les difficultés du transport des matériaux, le mauvais état du sentier, le manque d'eau et d'autres obstacles encore l'empêchèrent d'établir sur ce point un monument durable. Il a été reconstruit en 1873, à la suite d'un vœu fait pendant la guerre de 1870-71, exactement à la même place et avec le même caractère d'excessive simplicité. Une croix en marbre blanc porte une date et un nom.

Les faveurs insignes obtenues pendant plus de six siècles en ces lieux bénis, sont restées cachées, pour la plupart, dans les cœurs qui les ont reçues. Leur histoire, si elle a été commencée, s'est perdue avec celle de l'origine du pèlerinage dans les dévastations de vandales, peut-être inconscients, qui ont dépouillé à maintes reprises les archives de l'évêché de Die. Cet évêché, qui s'étendait à l'est jusqu'aux bords du Drac, fut réuni à celui de Valence en 1275, puis séparé en 1687, rendu à la ville de Die, et enfin inégalement partagé entre les diocèses de Valence et de Grenoble après le Concordat. La guerre, le feu, les transferts du siège épiscopal ne pouvaient être une sauvegarde pour les vieux titres de l'archiprêtre du Trièves, qui a compté jusqu'à trente-deux paroisses avant que l'hérésie fût venue couvrir de ruines

la contrée qu'on appelait autrefois la vallée « chevaleuse » ; aussi la disparition des documents qui pouvaient jeter quelque lumière sur la fondation et sur l'importance d'Esparron, au point de vue religieux, est-elle facile à comprendre. — On a retrouvé à Paris, il y a quelques années, le précieux manuscrit des *Tituli Dienses*, formé par les soins de l'évêque Bertrand d'Etoile, en 1230, peu après son élévation à l'épiscopat et qui, tout incomplet qu'on le suppose, renferme les titres les plus importants du diocèse de Die. L'un de ces titres est une prestation de foi et hommage, qui paraissait avoir été tout d'abord contestée par Guillaume Arthaud, pour une terre dont Hugues Arthaud, (1) seigneur d'Aix et d'Esparron, avait fait précédemment hommage aux évêques de Die. Les apparitions de la très sainte vierge à Esparron et l'établissement de la maladrerie étaient peut-être connues de Bertrand d'Etoile ; mais en ces temps de luttes intestines contre la puissance féodale, l'histoire des miséricordes célestes et celle des âmes offraient moins d'intérêt que les actes destinés à assurer les droits des suzerains.

Une ou deux chartes incomplètes, des traditions éparses, recueillies patiemment des longs récits des patriarches de la montagne, la dévotion persévérante des fidèles, témoignage toujours renouvelé et toujours vivant de la bonté de Notre-Dame des Neiges et de leur reconnaissance envers elle, quelques ex-voto, discrètement apportés : telles sont les preuves qui nous restent de l'antiquité du pèlerinage d'Esparron, des merveilles qui y ont eu lieu et qui s'y renouvellent encore lorsqu'un cri de foi, d'espérance et d'amour monte vers Marie. En 1854, l'épouvante était partout. Le choléra dépeuplait

1. Hugues Arthaud avait épousé, en 1176, Roais, fille d'Isoard, comte de Die.

le Trièves avec une telle intensité que les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, mandées de Grenoble en toute hâte, ne suffisaient plus à soigner les malades et à ensevelir les morts. Le maire de l'une des communes voisines d'Esparron, qui ne passait pas précisément pour un fervent chrétien et qui tremblait plus encore pour ses proches et pour lui-même que pour ses administrés, monta pieds nus jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame, afin d'obtenir de « la bonne Mère » la complète préservation de ceux qu'il aimait. L'action intéressée mais courageuse de cet homme, arrivé tout sanglant à Esparron, après une heure de marche sur des roches aigües, eut sa récompense. Sa famille ne fut pas atteinte et les nombreux pèlerins que son exemple avaient entraînés virent en rentrant chez eux le fléau cesser ses ravages et disparaître complètement bientôt après. (1)

Quelques personnes se souviennent encore d'avoir été, il y a plus de vingt ans, les heureux témoins de la guérison d'un enfant, frappé d'un mal subit et mortel. Il s'était réveillé une nuit en disant à sa mère avec un sourire : « Adieu, maman, je m'en vais, il faut partir ! » et depuis ce moment il agonisait dans son petit lit, sous les yeux de plusieurs médecins appelés en hâte et impuissants à le sauver. Sa pieuse grand-mère le voua à la Vierge d'Esparron à l'heure même où elle attendait, navrée, son dernier soupir. La sainte Vierge accepta l'offrande, reprit l'enfant des mains de la mort et le rendit à ceux qui le pleuraient.

Ce ne sont point les seules grâces obtenues de nos

1. Presque toutes les paroisses du Trièves vinrent processionnellement à Esparron ou se rendirent par groupes à la Salette pour demander la cessation du fléau. Une chapelle a été érigée à Lalley, en ex-voto de la reconnaissance de cette commune envers la sainte Vierge.

jours par l'intercession de Notre-Dame des Neiges, qui en 1870-1871 a protégé d'une manière particulière plusieurs familles dont les membres étaient exposés au loin à tous les périls de la guerre. Aujourd'hui encore des enfants viennent lui demander de bénir leur adolescence ; des hommes faits, de sanctifier leur vie, des jeunes femmes, les joies de la maternité ; des épouses et des mères, des consolations pour leurs douleurs. Mais quelques centaines de pèlerins réunis le lundi de la Pentecôte et le 8 septembre, quelques âmes qui se souviennent ou qui espèrent, et qui montent presque chaque jour d'été par petits groupes à Esparron, ne suffisent pas à l'action de grâces et aux supplications que Notre-Dame attend sur les sommets bénis où Elle a voulu apparaître. Il ne faut pas que l'indifférence et l'oubli descendent sur nous et effacent les gloires du passé, les exemples de nos ancêtres et de nos proches. Le vent de l'impiété souffle sur les plus saintes et les plus douces croyances. Des rumeurs menaçantes s'élèvent des bas-fonds de nos cités ; nous entendons les cris de ceux qui réclament les jouissances terrestres et ne veulent plus des espérances éternelles. Les ruines s'accumulent, et nous ne voyons pas venir l'architecte qui doit reconstruire l'édifice social. Marie, reine des cieux, reine de la France, est la toute-puissance suppliante. Elle viendra à notre aide si nous savons l'implorer. Les grâces reçues sont le gage des grâces à venir et Elle a hâte de les répandre. Elle éteindra les haines et les convoitises qui nous tuent en nous donnant l'amour qui sauve. Elle versera à flots sur les petits-fils de ses privilégiés d'autrefois, sur notre patrie qu'Elle aime, les miséricordes divines dont Elle est la dispensatrice. Pour obtenir ces miséricordes, il faut que les chrétiens sachent quitter

pour un jour, pour une semaine, leur foyer et leurs affaires; il faut qu'ils se pressent, non plus par centaines, mais par milliers dans les sanctuaires où la Vierge Marie, Auxiliatrice des chrétiens, Consolatrice des affligés, Secours des malades, est venue enseigner, consoler, guérir leurs pères; il faut qu'ils redisent avec un cœur régénéré, avec une invincible espérance, à Esparron, à Embrun, au Laus, à l'Osier, à la Salette, dans tous les pèlerinages des Alpes, dans tous ceux de la France, la prière de saint Bernard : *Souvenez-vous, ô très douce Vierge Marie, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont réclamé votre secours ait été délaissé.*



APPENDICE



I

**Pétition des maires du Monestier-du-Percy et du Percy
pour obtenir la propriété de la chapelle d'Esparron.**

*A M. le baron d'Haussez, maître des requêtes au
Conseil d'État, préfet de l'Isère.*

Les maires soussignés des communes du Monétier-du-Percy et du Percy, canton de Clelles, arrondissement de Grenoble, ont l'honneur d'exposer qu'il existe, de temps immémoré, au milieu des bois d'Esparron indévis entre ces deux communes, une petite chapelle dédiée à la sainte Vierge, laquelle est l'objet de la vénération des fidèles qui s'y rendent en foule à diverses époques, qu'il n'y a absolument aucun revenu attaché à ladite chapelle puisqu'il n'en dépend aucune propriété, et que sans les soins que se sont donnés MM. les curés des environs pour l'entretenir par des quêtes, il y a longtemps que ce bâtiment seroit tombé ; qu'ils viennent d'être avertis que l'administration des domaines demandoit encore pour décompte la somme de 54 fr. 13 s., si non qu'on menaçoit de faire revendre ledit objet à la folle-enchère ; qu'en conséquence, ils ont pris des renseignements et ont su que cette chapelle fut effectivement vendue par adjudication du 26 ventôze an VII aux nommés Michel Dufour et Happel Lachenaye de Grenoble,

qui n'avoient paru dans ce pays ni venus prendre possession de leur propriété qui ne rapporte aucun revenu, et l'avoient par conséquent abandonnés ;

Que lesdits acquéreurs ne sont plus connus, même à Grenoble, où l'administration a pris des renseignements. On conçoit que l'administration des domaines doit poursuivre la rentrée de ce qui reste dû pour cet objet, pour n'en pas demeurer responsable.

Aussi les soussignés ont-ils l'honneur de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien passer en non valeur à l'administration des domaines ladite somme de 54 fr. 13 s. et d'ordonner que ladite chapelle sera vendue ou conservée à l'usage du culte.

Cette mesure fera bénir l'administration, tandis que la revente de cette petite chapelle produirait un très mauvais effet dans un pays qui a encore heureusement conservé quelque attachement à la religion de ses pères. Ils observent d'ailleurs que les frais de folle-enchère et de revente ne seroient probablement pas couverts parcequ'on retireroit, attendu que par sa position escarpée et isolée au milieu des bois, cette petite chapelle ne peut tenter l'avidité de personne, qu'ainsy il est de l'intérêt même de l'administration d'abandonner une propriété aussi illuzoire et de faire prononcer la déchéance de la vente passée aux nommés Michel Dufour et Happel Lachenaye de Grenoble, qu'on ne sçait où prendre, et de laisser la propriété de ladite chapelle aux paroisses du Percy et du Monétier-du-Percy, ainsi que cela étoit avant la Révolution.

Fait au Percy et Monétier-du-Percy, le 28 aoust mil huit cent vingt-deux.

CORRÉARD, *maire.*

ANTHOARD, *maire.*

Cette demande fut accordée par l'administration des domaines le 18 novembre 1822, sans souci des propriétaires réels, héritiers du marquis de Simiane d'Esparron et du chevalier de Simiane, son frère, rentrés en possession de leurs biens non vendus ou abandonnés, comme les autres émigrés.

Les communes n'ont jamais joui de la chapelle, et les consorts de Nicolaï de Bercy l'ont vendue en 1838, avec tout le mandement, à M. Chanrond, qui en a laissé la jouissance au Frère Jérôme, avec la permission de prendre dans la forêt d'Esparron tous les bois nécessaires à la reconstruction de la chapelle et de l'ermitage.

II

Lettres circulaires distribuées par le Frère Jérôme pendant ses quêtes.

M

Il existe dans la partie supérieure du diocèse de Grenoble (Isère), et au milieu de montagnes escarpées, un sanctuaire dédié à la très sainte Vierge Marie, et connu sous le nom de Notre-Dame d'Esparron.

Ce pieux monument, dont la construction date du XI^e siècle, est environné des souvenirs les plus glorieux à la religion ; il est toujours cher à la piété des fidèles par les grâces nombreuses que l'auguste Mère de Dieu ne cesse d'y répandre ; mais, hélas ! il a subi l'influence des temps mauvais, et depuis trois ans, il menaçait une ruine désastreuse, lorsque Mgr l'Evêque de Grenoble a

formé le projet de le faire réparer. Des travaux considérables ont été exécutés ; mais il en reste encore de très importants à achever, et les ressources locales sont épuisées.

J'ai donc l'honneur de vous prier, M , de vouloir bien nous venir en aide, et de vous associer à cette œuvre de réparation, qui doit profiter non seulement à la religion, mais encore à l'humanité ; car l'ermitage qui est contigu à la chapelle, est l'unique asile qui soit offert aux voyageurs dans les montagnes d'Esparron.

Il sera fait mémoire des bienfaiteurs dans les prières de la chapelle, à perpétuité, et pendant dix ans il sera célébré, chaque année, à leur intention, une messe aux quatre fêtes suivantes, savoir : le lundi de la Pentecôte, la Visitation de la sainte Vierge, Notre-Dame des Neiges et la Nativité (8 septembre).

Je suis avec respect,

M

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRÈRE JÉRÔME, Ermite.

VU ET APPROUVÉ,
Grenoble, le 20 décembre 1845.

† PHILIBERT,
Evêque de Grenoble.

Par mandement :
CHAMARD,
Chan. hon. Secrétaire.

UNE AUMONE A MARIE

ET AU PAUVRE VOYAGEUR DE LA MONTAGNE

Il existe au diocèse de Grenoble, dans le canton de Clelles, en un désert sauvage, mais d'un aspect majestueux, nommé Esparon, une chapelle antique en l'honneur de la très sainte Vierge, et depuis le XI^e siècle, l'objet de la vénération des chrétiens, pour les prodiges de grâce, les conversions et les guérisons miraculeuses qui s'y sont opérés.

Ce lieu a toujours été un but de pèlerinage ; il fut visité par le preux et noble Bayard, qui s'y consacra à Marie, grand et victorieux dans les combats. Avant d'abjurer la religion des huguenots, le connétable Lesdiguières alla s'y recueillir et s'y préparer à devenir bon chrétien. Le farouche baron des Adrets, qui l'avait fait ravager par le baron de Movans, son lieutenant, s'empessa, dès les premiers jours de sa conversion, de le relever de ses ruines. Mais ce monument, vénérable par tant de souvenirs, livré pendant longtemps à l'abandon, vient encore d'être ravagé, et sans la piété des vrais chrétiens il serait menacé d'une ruine certaine.

Le Frère Jérôme, hospitalier, religieux ermite depuis vingt-quatre ans dans ces montagnes, autorisé par Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, comptant sur la foi des fidèles, sollicite les secours nécessaires pour réparer cet édifice religieux.

Il importe autant pour l'utilité publique que pour l'antique piété de nos pères à l'égard de la Vierge Marie de relever cet ermitage avec sa chapelle, où le Frère Jérôme, au milieu de ces montagnes, exerce envers tous la plus grande hospitalité. L'artiste, l'auteur, le natura-

liste, curieux d'étudier ou d'admirer la nature, aussi bien que le chrétien, vrai serviteur de Marie, sont sûrs, à quelque heure de la nuit, par les temps les plus affreux, d'être accueillis avec la plus grande charité, avec cette politesse et ce désintéressement que la foi chrétienne peut seule inspirer !

Le Frère Jérôme, qui depuis quinze ans s'est dévoué au culte de Marie à l'ermitage d'Esparron, supplie les fidèles de s'intéresser à la réparation d'un monument si respectable.

Les noms des bienfaiteurs seront inscrits avec un grand sentiment de reconnaissance dans la chapelle.

M. R. N^e *archiprêtre.*

III

A Sa Grandeur l'Évêque de Grenoble.

MONSEIGNEUR,

Les nombreuses populations du Trièves et des cantons limitrophes ont eu de temps immémorial en grande vénération l'ermitage d'Esparron, consacré en l'honneur de la Mère de Dieu. Le Chevalier sans peur et sans reproche fut le visiter avant les combats ; Lesdiguières fut s'y préparer pour abjurer la religion des huguenots, et le baron des Adrets, après sa conversion, fit relever de ses ruines les bâtiments qu'auparavant il avait fait détruire. Restauré sous les auspices de Votre Grandeur, ce pèlerinage manque de quelques ressources ; mieux que nous, Monseigneur, vous apprécierez les besoins d'un monument si ancien, rendez-vous des fidèles animés

de l'amour de Marie, et Votre Grandeur, nous en sommes persuadés, daignera accepter notre supplique avec toute la bienveillance et la bonté qui sont son apanage.

Nous avons l'honneur d'être, Monseigneur, avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Les très dévoués diocésains.

<i>Le maire de Clelles,</i>	<i>Le juge de paix,</i>	BERTHON,
MICAND.	ARGENTIER.	<i>conseiller municipal.</i>
PATUREL, <i>adjoint.</i>	CHRÉTIEN, <i>cons. mun.</i>	RIPERT, <i>greffier,</i>
Place du cachet de la mairie de Clelles.	MAZET,	<i>cons. municipal.</i>
Place du cachet de St-Michel-les-Portes.	<i>instituteur.</i>	DASPRE, <i>cons. mun.</i>
GACHET, <i>conseiller.</i>	Place du cachet de la mairie du Percy.	DOURNON, <i>huissier.</i>
<i>Le maire de St-Michel-les-Portes,</i>	RIPERT.	MALRIQ, <i>maire.</i>
	BERTHON, <i>maire du Monestier-du-Percy.</i>	BEAUME, <i>conseiller.</i>
<i>L'instituteur,</i>	MAURICE.	CLARET, <i>conseiller.</i>
		Place du cachet de la mairie.

IV

Les anciens seigneurs d'Esparron. (1)

Il y avait autrefois une famille d'Esparron, qui a dû d'abord posséder le mandement de ce nom. Lantelme et Pons d'Esparron sont mentionnés dans des actes anciens. En 1262, Lantelme d'Esparron reconnut tenir du Dauphin de Viennois un mas appelé Folcon. A cette époque le mandement d'Esparron était divisé en deux

1. D'après les notes de M. J.-A. Pilot, archiviste du département de l'Isère, destinées à un travail plus étendu sur Esparron.

seigneuries, et appartenait en partie au Dauphin et en partie au seigneur d'Aix, sous l'hommage réservé à ce prince.

A la mort de Pierre Isoard ~~Raimond Arthaud~~, seigneur d'Aix, des difficultés s'étant élevées entre son successeur, et Fromond Bérenger, agissant au nom de sa femme, il fut réglé par des arbitres, sous la date du 14 des calendes de mars 1263, que Fromond aurait dans son lot ce qui avait appartenu à Raimond Arthaud dans le Trièves et au diocèse de Grenoble, à l'exception de ce que ce dernier avait vendu dépendant d'Esparron ou donné à la maison hospitalière du Col, dénomination sous laquelle était désigné un hôpital ou hospice, destiné aux voyageurs et aux pèlerins.

Cet hôpital est rappelé également dans la vente de la portion domaniale d'Esparron passée, le 10 juillet 1330, par le dauphin Guigues VIII à Pierre Claret, seigneur de Treschenu. Dans cet acte sont indiqués les confins de la terre vendue; il y est dit que le même hospice payait au Dauphin deux sous annuels de cense pour droit de garde et qu'il y avait un péage qui fut compris dans la vente.

Quelques années avant, 21 février 1321, Henri, Dauphin, régent du Dauphiné pour le prince Guigues VIII, avait fait don à Guigues de Morges, seigneur de Chate-lard, de l'hommage que lui devaient les héritiers de Pons d'Esparron.

Lorsque Pierre Claret acheta Esparron au prix de trente livres de gros tournois d'argent de France, il possédait déjà la seigneurie de Treschenu, paroisse voisine; il avait aussi la mistralie du Trièves, qu'il tenait en don du Dauphin Jean II; il s'était trouvé à la bataille de Varey sous les ordres de Guigues VIII, en 1326. Son

frère Humbert Claret, chanoine de l'église d'Embrun et de celle de Die, était dans le même temps l'un des conseillers du Dauphin.

Pierre Claret acheta ensuite des Arthaud, seigneurs d'Aix, ce qui leur appartenait dans le terroir d'Esparron, et il rendit hommage de cette terre au Dauphin Humbert II, successeur de Guigues VIII, le 8 janvier 1334.

Humbert Claret, fils de Pierre et Pierre Claret fils d'Humbert renouvelèrent l'hommage de leur père et aïeul, le premier en présence du Dauphin Humbert II, le 19 août 1345 et le second le 3 novembre 1413, entre les mains de Reynier Pot, seigneur de la Prugne et de la Roche-Molay, gouverneur du Dauphiné. Pierre Claret, vingt-six ans auparavant, le 11 juillet 1387, avait déclaré devant Humbert du Tane, notaire, avoir en fief et hommage du Roi Dauphin le château d'Esparron et son territoire, se référant au dénombrement et à l'hommage fournis par son père Humbert Claret, le 19 août 1345. Il combattit à Azincourt contre les Anglais en 1415.

Jean Claret est rappelé dans une procédure d'information faite, le 24 avril et les jours suivants 1460, par le vice-châtelain du Trièves, en suite d'une commission du Parlement de Grenoble « et à la requête de Jean Claret, seigneur d'Esparron et de Treschenu, » qui demandait que le péage d'Esparron fût perçu non plus à Esparron, où il n'y avait point d'habitants, mais bien à Treschenu, lieu le plus rapproché et le plus convenable.

Louis Claret devint co-seigneur de Vinsobres, par son mariage avec Jeanne de Thollon, dame en partie de cette terre ; il vivait en 1501.

Gaspard Claret épousa Marguerite d'Urre, qui lui survécut. Celle-ci, en qualité de tutrice de son fils Louis Claret, héritier de son père, fournit au vibailly du Grai-

sivaudan, le 27 septembre 1540, le dénombrement de ses biens, où il est rappelé que la terre d'Esparron, année commune et charges ordinaires déduites, pouvait valoir en revenu la somme de cent quarante florins, petite monnaie; à cause de quoi, son fils était obligé au paiement d'une cense annuelle de dix sols viennois.

Louis Claret, fils de Gaspard, prêta hommage à son tour, en la Chambre des comptes du Dauphiné, le 11 août 1544, pour le château, la terre et la seigneurie d'Esparron, avec toutes juridictions, ses censes et rentes. Il traita peu d'années après en 1553, avec les habitants de Chichilianne, qui se disaient troublés en la possession et jouissance de leurs droits de bûcherage et autres dans la forêt d'Esparron, et les maintint par une transaction particulière dans leurs anciens usages. (1) Louis Claret était chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de la Chambre; il ne laissa qu'une fille, Lucrece Claret, dame de Treschenu, d'Esparron et de Nonières, femme d'Antoine de Simiane, seigneur de Sederon et de Cairanne, dans le comtat Venaissin.

Louis de Simiane de Claret, fils de Lucrece Claret et d'Antoine de Simiane, rendit hommage au Roi Dauphin le 8 août 1645, pour le château, la terre et la seigneurie d'Esparron en Trièves avec ses appartenances et dépendances et toutes justices. Il albergea, par acte du 22 janvier 1655, à Cunemond Borel du Thau, sieur de Benivent,

1. Déjà quelques années auparavant, les habitants du Percy et du Monestier-du-Percy avaient été maintenus dans le droit de bûcherage et dans celui de faire pâturer leurs bestiaux en tous les bois d'Esparron, par une sentence du bailliage du Graisivaudan, du 19 novembre 1521, confirmée par deux autres sentences de la même cour des 17 septembre 1571 et 5 mai 1572. Les droits des communes usagères dans le mandement ont été réglés, à la suite de longs procès devant les parlements de Grenoble et de Toulouse, seulement en 1817 et 1837.

les bois, hermes et pâtures qu'il avait en la terre d'Esparron, ensemble les eaux, béalages et riverages, afin d'y construire tous artifices que bon lui semblerait, à l'exception toutefois de moulins à blé; se réservant Louis de Simiane, les prés qu'il était en usage de louer aux pâtres de Provence pour faire paître leurs troupeaux. Cet albergement fut annulé dans la suite.

Louis de Simiane avait épousé, par contrat du 25 octobre 1620, Louise de Monteynard, dame de Chalença, fille de Charles de Monteynard, seigneur de Chanousse et de Taulignan. La terre d'Esparron fut érigée en marquisat par lettres patentes du roi Louis XIV, du mois de juin 1651, en faveur de Louis de Simiane.

Charles-Louis de Simiane, fils de Louis, fut capitaine de cavalerie au régiment Cardinal; il épousa en 1659 Madelaine Hay, fille de Paul Hay, seigneur de Coeslen et du Châtelet, conseiller en la cour du Parlement de Bretagne; il prêta hommage pour sa terre d'Esparron, le 3 août 1680, et le même jour il en donna le dénombrement à la Chambre des comptes.

Louis de Simiane, fils de Charles-Louis, — appelé le marquis — de Simiane, fut capitaine lieutenant des gardes écossais et l'un des premiers gentilshommes de la chambre de Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume, qui le nomma lieutenant général au gouvernement de Provence, par lettres du mois d'octobre 1715; il mourut à Paris en 1718 à l'âge de quarante-sept ans, sans postérité.

François de Simiane, son frère, né à Valréas le 28 octobre 1674, fut successivement enseigne de vaisseau, lieutenant dans le régiment du roi et capitaine de grenadiers dans le premier bataillon du régiment wallon, sous le prince de Nassau. Il se trouva, le 23 mai 1706, à

la bataille de Ramillies, où il reçut une grave blessure et fut fait prisonnier; il fut rendu à la paix. Devenu marquis d'Esparron après la mort de son frère aîné, il lui succéda dans sa charge de gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans en 1718. Il mourut brigadier d'infanterie et sans alliance le 1^{er} décembre 1731, instituant pour son héritier Antoine-Charles-Joseph de Simiane, seigneur de Molens, son parent.

Antoine-Charles-Joseph de Simiane, devenu marquis d'Esparron, fit la campagne d'Allemagne en qualité d'aide de camp du prince Louis de Bourbon, comte de Clermont; il épousa, en mai 1736, Anne-Marie Turpin de Crisse de Sanzay, qui fut dame d'honneur de la duchesse de Chartres et mourut en 1747.

Antoine-Charles-Augustin de Simiane, fils du précédent, eut en 1772 un procès avec les seigneurs de Gresse et de Chichilianne, voisins du marquisat d'Esparron. Une transaction entre les parties fut suivie d'une procédure de délimitation, en 1779; il émigra et mourut le 29 messidor an VII (17 juillet 1799). Il avait un fils Alexis-Charles-Alexandre de Simiane, qui mourut peu d'années après son père et sans postérité (9 avril 1805). Sa succession fut recueillie par son frère cadet François-Louis-Joseph, chevalier de Simiane, mort également sans postérité, le 23 septembre 1811, et passa à sa sœur Catherine-Marie de Simiane, mariée au marquis de Molen de Bercy. Le marquis et la marquise de Bercy, qui héritèrent de toute la fortune des Simiane, n'eurent de leur union qu'une fille, Alexandrine-Marie, qui épousa le comte Aymard-François-Marie-Chrétien de Nicolai, pair de France. Elle mourut jeune encore, laissant quatre enfants: Aymard Charles-Léon, marquis de Nicolai; Aymard-Charles-Théodore-Gabriel, marquis de Bercy; Aymardine Louise-

Georgine-Christine, mariée à M. Pageze, comte de Saint-Lieux ; Aymardine-Marie-Léontine-Angélique, mariée à M. Charles-Parfait Chapt, comte de Rastignac, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur.

La comtesse de Saint-Lieux mourut sans enfants. Le marquis de Nicolai, le marquis de Bercy et la comtesse de Rastignac vendirent, le 28 juillet 1838, la forêt et le mandement d'Esparron, restés indivis dans leur famille après la mort du dernier marquis d'Esparron et du chevalier de Simiane, son frère.



